



ANGOLA



Consulat d'Angola
40, rue Chalgrin
75016 PARIS
Tel : 01 45 01 94 63 / 65
Tel : 01 45 01 96 94
Fax : 01 45 00 04 97
<http://www.amb-angola.fr>

LEGALISATION DE DOCUMENTS

Les étapes de la légalisation des documents dépendent de la nature de ceux-ci.

1) Préalablement à toute légalisation, ils devront être visés, soit par :

- **C.C.I.** (Chambre de Commerce et d'Industrie) dont dépend la société, pour tous les documents commerciaux ; facture, certificat d'origine, attestation, lettre, certificat, ou tout autre document sur en-tête de la société exportatrice. A noter que la C.C.I. ne vise que des documents en **langue française ou anglaise**, pour toute autre langue, il est nécessaire de joindre une traduction libre (et non assermentée) qui ne sera pas visée, mais gardée par la C.C.I. Par ailleurs, la C.C.I.P. garde **1 copie** de chaque document. D'autre part, pour qu'un document sur en-tête de société soit visé, il faut que la **signature soit déposée** auprès de la C.C.I., ou que le signataire joigne une photocopie de sa carte d'identité, certifiée conforme et signée par lui. **Nous nous chargeons des démarches auprès des Chambres de Commerce de Paris, Nanterre et Versailles.**
- **Notaire**, pour tout contrat, pouvoir, procuration ou tout autre acte spécifiquement juridique.
- **Ministères** (Agriculture, Concurrence ...) qui délivrent des certificats de conformité des produits exportés, tels que Sanitaire, Non-irradiation, Phytosanitaire...(Nom du signataire et cachet de l'organisme obligatoire).

2) Après cette première étape, ils devront être visés par :

- **M.A.E.** (Ministère des Affaires Etrangères) pour **tous les documents**. A noter que le M.A.E. ne vise que des documents en **langue française**, pour des documents en **anglais ou espagnol**, il est nécessaire de joindre une **traduction libre** (et non assermentée) pour toute **autre langue**, il est nécessaire de joindre une **traduction assermentée** qui ne sera pas visée, mais gardée par le M.A.E.
- **Consulat** pour l'ensemble des documents.

Documents requis par le Consulat.

- **Aucun document spécifique n'est requis.**

Le Consulat garde **1 copie** de chaque document.

A noter, que seuls les originaux sont généralement légalisés, si vous avez besoin de copie visée, il est impératif de nous l'indiquer précisément.

Attention, les copies visées ne sont pas gratuites, et le Consulat (ainsi que les autres organismes précités) percevra également des frais consulaires pour celles-ci.

Délai de légalisation par le Consulat (entre le jour du dépôt et du retrait) : 2 à 3 jours*.

* Le Consulat n'étant ouvert que du Lundi au Jeudi pour le dépôt des dossiers.

Frais Consulaires (payables au dépôt du dossier et non remboursables): 50 € par document*

* Ne pas confondre « document » et « dossier », un dossier est composé de x documents (attestation, facture, certificat...).

Autres frais de légalisation (C.C.I., M.A.E.)

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans les démarches de légalisations depuis plus de 25 ans, nous pouvons nous charger de vos dossiers.



DEMANDE DE MISSION à L'ATTENTION DE D. SACHS
POUR L'OBTENTION DE LEGALISATION(S)

A renvoyer avec la totalité des documents à :

D. Sachs – 169 bd Voltaire – B.P. N° 49
92603 ASNIERES Cedex
Tel : 01 40 86 53 00 / 01 Fax : 01 40 86 53 02

Nom et prénom de la personne à contacter :	
Société :	
Adresse de facturation :	

Tel :	
Tel mobile :	
Fax :	
E-mail :	

Pays de destination (si plusieurs pays, remplir un bon de commande par destination) :	
---	--

Nature des documents :	
Facture N° et montant	
Certificat d'origine N°	
Attestation (s) nature :	
Certificat (s) nature :	
Autres (descriptif)	

En règle générale, seuls les originaux sont légalisés, si (dans le cadre d'un crédit documentaire) vous avez besoin de copies légalisées, nous l'indiquer précisément. Attention, les frais consulaires pour les copies légalisées sont généralement identiques à ceux des originaux (voir fiche pays).

Nature et nombre de copies à légaliser :	
--	--

Modalité de retour du (des) document (s) :	
Adresse de retour (si différente de celle de facturation)	

Commentaires :	
----------------	--

Je, soussigné(e), demande à l'entreprise D. SACHS d'effectuer pour mon compte les démarches ci-dessus mentionnées. Je m'engage à régler à réception la facture comprenant ; honoraires + TVA (19,6%) et frais avancés. Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

Date, signature, et cachet de la société.

www.dsachs.fr